



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 6 juin 2016, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Cathy Bernier
Stéphanie Lacoste
Daniel Pelletier
Pierre Levasseur
Roberto Léveillé
Catherine Lassonde
Isabelle Marquis
John Husk
William Morales
Alain Martel
Yves Grondin
Annick Bellavance

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
M. Benoit Carignan, directeur et trésorier
M. Maxime Tardif, directeur du Service des communications
M. Patrice Furlan, chef division urbanisme
M. Mathieu Audet, directeur de cabinet

Lecture de la réflexion

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

0631/6/16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,
appuyée par le conseiller John Husk,
et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0632/6/16 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 16 mai 2016

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 mai 2016 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Réf: Avis du deuxième versement de la contribution financière pour le transport adapté 2016.

Ministère de la Famille

Réf: Deuxième et dernier versement à la convention d'aide relative à la démarche Municipalité amie des aînés.

Remerciements

Madame Laure Hennebique

Réf : Défi Tête la Première.

0633/6/16 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 31 mai 2016

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 31 mai 2016 est déposé aux archives de la Ville par le conseiller Pierre Levasseur.

0634/6/16 Dépôt des états financiers 2015

Monsieur le maire fait lecture d'un communiqué qui résume les grandes lignes du rapport financier préparé par la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton et qui démontre un surplus de 3 508 760 \$ pour l'année financière 2015.

0635/6/16 Affectation d'une somme de 1 500 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté pour le remboursement par anticipation de la dette

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville affecte une somme de 1 500 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté pour le remboursement par anticipation de la dette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0636/6/16 Radiation de comptes à recevoir

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville radie des comptes divers pour un montant de 29 859.71 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0637/6/16 Affectation du surplus accumulé affecté actif - Avantages sociaux futurs

CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé affecté (ASF) a été créé en contrepartie de l'actif du même nom lors de la mise en place de la norme comptable exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs des régimes de retraite dans les états financiers des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le solde de ce surplus doit toujours correspondre au solde de l'actif.

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le conseil autorise l'appropriation de ce surplus lorsque l'actif ASF diminue.

Il autorise également l'affectation du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté des ASF au cours de l'exercice lorsque l'actif ASF augmente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0638/6/16 Dépôt de la liste des virements budgétaires au 20 mai 2016

Monsieur le maire dépose la liste des virements budgétaires au 20 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0639/6/16 Acceptation des comptes

Le conseil prend connaissance des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 3 mai au 6 juin 2016, lesquels comptes totalisent la somme de 10 250 781.98 \$.

Il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0640/6/16 **Approbation du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Drummondville et qu'elle s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de « Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) » capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0641/6/16 **Approbation des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0642/6/16 **Délégation des conseillères Catherine Lassonde et Annick Bellavance à la 17e conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Rivière-du-Loup du 5 au 7 octobre 2016**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller William Morales,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue les conseillères Catherine Lassonde et Annick Bellavance à la 17e conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Rivière-du-Loup du 5 au 7 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0643/6/16 **Délégation du conseiller John Husk au comité de travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant les villes intelligentes**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller John Husk au comité de travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant les villes intelligentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0644/6/16 **Résolution autorisant la signature d'une convention de bail à intervenir avec la compagnie Bell pour l'installation d'une antenne à petites cellules pour l'amélioration du signal cellulaire au Centre Marcel-Dionne**

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville autorise la signature d'une convention de bail à intervenir avec la compagnie Bell pour l'installation d'une antenne à petites cellules pour l'amélioration du signal cellulaire au Centre Marcel-Dionne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0645/6/16 **Résolution autorisant une caution au montant de 1 500 000 \$ pour les besoins courants du Centrexpo Cogeco consentie à la Société de développement économique de Drummondville (SDED)**

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise une caution au montant de 1 500 000 \$ pour les besoins courants du Centrexpo Cogeco consentie à la Société de développement économique de Drummondville (SDED), le tout conditionnel à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0646/6/16 **Résolution autorisant une caution au montant de 1 500 000 \$ pour le prêt de la nouvelle construction de l'incubateur no 3 consentie à la Société de développement économique de Drummondville (SDED)**

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise une caution au montant de 1 500 000 \$ pour le prêt de la nouvelle construction de l'incubateur no 3 consentie à la Société de développement économique de Drummondville (SDED), le tout conditionnel à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0647/6/16 **Résolution autorisant une caution au montant de 385 000 \$ pour le renouvellement du prêt de l'incubateur no 2 consentie à la Société de développement économique de Drummondville (SDED)**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise une caution au montant de 385 000 \$ pour le renouvellement du prêt de l'incubateur no 2 consentie à la Société de développement économique de Drummondville (SDED), le tout conditionnel à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0648/6/16 **Services professionnels - Étude d'aménagement des parcs (Soumission no DR16-INV-008)**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la soumission de la firme BC2 au montant de 53 463,38 \$ (taxes incluses) soit retenue, ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0649/6/16 **Fourniture, livraison et installation d'un système de son au Centre Marcel-Dionne (Soumission no DR16-INV-022)**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la soumission de la compagnie Euphonie Sonorisation au montant de 79 393.69 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0650/6/16 **Service de peintres sur demande (Soumission no DR16-INV-038)**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la soumission de la compagnie Sablage et peinture Beulac (1995) inc., au montant de 80 422.71 \$ (taxes et option de renouvellement incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0651/6/16 Service d'électriciens sur demande (Soumission no DR16-PUB-015)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que la soumission de la compagnie Drafaf électrique inc. au montant de 281 366.71 \$ (taxes et option de renouvellement incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0652/6/16 Fourniture de pierre concassée (Soumission no DR16-INV-045)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que les soumissions étant les plus basses soumissions reçues conformes sont les suivantes :

Secteur 1 : Sintra inc. au montant total de 17 993.59 \$ (taxes incluses)

Secteur 2 : Carrière P.C.M. inc. au montant total de 18 844.86 \$ (taxes incluses)

Secteur 3 : Sintra inc. au montant total de 34 435.01 \$ (taxes incluses)

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0653/6/16 Approbation des critères de sélection - Services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des équipements de réfrigération et le remplacement de la dalle de béton de la glace 1 de l'Olympia Yvan-Cournoyer (Soumission no DR16-PUB-046)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels pour le remplacement des équipements de réfrigération et le remplacement de la dalle de béton de la glace 1 de l'Olympia Yvan-Cournoyer, et ce, selon le tableau suivant:

Ville de Drummondville		Appel d'offres : DR16-PUB-046				
Titre : Travaux de remplacement des équipements de réfrigération et le remplacement de la dalle de béton de la glace 1 de l'Olympia Yvan-Cournoyer						
PARTIE 1						
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION	Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E	

CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
1.0 Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	25					
2.0 Expérience du chargé de projets	25					
3.0 Composition et expérience de l'équipe proposée pour le relevé, conception et mise en plan incluant la capacité de relève	25					
4.0 Methodologie	25					
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100	/100	/100	/100	/100	/100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur sans avoir été ouvertes						
PARTIE 2						
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E	
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)						
Établissement du pointage final : (application de la formule) : $(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000$ Prix						
Rang et adjudicataire						
(signature)	(EN LETTRES MOULÉES)					

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0654/6/16 Travaux de réfection des passerelles du parc Woodyatt (Soumission no DR16-INV-054)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la soumission de la compagnie Construction Benoit Moreau inc. au montant de 77 560.01 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0655/6/16 Aménagement des parcs - 2016 (Soumission no DR16-INV-056)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la soumission de la compagnie Paysagement et déneigement ML. inc., au montant de 83 805.97 \$ (taxes et montant de contingence inclus) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0656/6/16 **Dépôt de la liste des embauches des employés étudiants et surnuméraires**

Monsieur le maire dépose la liste des embauches suivantes conformément à la résolution 343/3/14:

Étudiants et étudiantes :

- Service des travaux publics : Charles Marcotte, Jade Pinard, Mikaël Bellemare, Sabrina Martel et Xavier Parenteau, Xavier Gagnon;
- Service des loisirs et de la vie communautaire : Anne-Sophie Allard, Anthony Denis, Charles Corriveau Baril, Charlie Guillemette, Félix Adam, Frédérique Pothier, Ingrid Demers, Kevin Lampron, Jean-Philip Langelier, Jérémy Bergeron, Karelle Arsenault, Kathrine V. Lemire, Kim Garceau, Maxime St-Onge, Michaël Dore, Rosalie Sauvageau;

Employés surnuméraires :

- Journaliers : Mathieu Chauvette (DES), Martin Roy (DEP en installation et réparation d'équipement de télécommunication), Sylvain Bourque (DES), Michaël Desharnais (DES et DEP en conduite d'engins de chantier) et Yoan Gouin Perreault (DEP en briquetage-maçonnerie), Alexandre Yargeau (DES), Keven Girard (DES et DEP en briquetage-maçonnerie), Francis Gallant (DES), Marcel Cliche (DES), François Dion (DES) et Sylvain Lauzière (DES).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0657/6/16 **Création d'un poste permanent de surintendant à la circulation routière au Service des travaux publics**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller John Husk,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la création d'un poste permanent de surintendant à la circulation routière au Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0658/6/16 **Embauche de monsieur Clyde Crevier au poste permanent de surintendant à la circulation routière au Service des travaux publics**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville autorise l'embauche de monsieur Clyde Crevier au poste permanent de surintendant à la circulation routière au Service des travaux publics aux conditions suivantes :

- Conditions de travail : conformes aux conditions de travail du personnel cadre et du personnel de soutien;
- Salaire : Classe salariale no 5, échelon D;
- Vacances : 3 semaines au 1er janvier 2017;
- Période de probation : 6 mois;
- Entrée en fonction : à déterminer par le directeur du service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0659/6/16 Nomination de madame Véronique Paquin Bonneau au poste permanent de préposée à l'urbanisme au Service de l'urbanisme (poste découlant d'une retraite)

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de madame Véronique Paquin Bonneau au poste permanent de préposée à l'urbanisme au Service de l'urbanisme :

- Salaire : Classe 370, échelon 5 ans et plus;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs;
- Entrée en poste : À déterminer par le directeur du Service de l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0660/6/16 Nomination de monsieur Yves Gaudreau au poste permanent d'opérateur machinerie lourde au Service des travaux publics (poste découlant d'une transformation de poste)

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur Yves Gaudreau au poste permanent d'opérateur de machinerie lourde au Service des travaux publics :

- Salaire : Classe 400, échelon 5 ans et plus;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs.
- Entrée en poste : À déterminer par le chef de division du Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0661/6/16 Embauche de monsieur Hugo Lévesque au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville autorise l'embauche de monsieur Hugo Lévesque à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, selon les conditions de travail du Regroupement des pompiers et pompières de Drummondville. La date d'entrée en poste sera déterminée par le directeur du service concerné et une période probatoire de 2184 heures effectivement travaillées devra être observée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0662/6/16 Embauche de monsieur Marc Letendre au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de monsieur Marc Letendre au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie selon les conditions de travail du Regroupement des pompiers et pompières de Drummondville. La date d'entrée en poste sera déterminée par le directeur du service concerné et une période probatoire de 2184 heures effectivement travaillées devra être observée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0663/6/16 Embauche de monsieur Jean-François Chomyn au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de monsieur Jean-François Chomyn au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie selon les conditions de travail du Regroupement des pompiers et pompières de Drummondville. La date d'entrée en poste sera déterminée par le directeur du service concerné et une période probatoire de 2184 heures effectivement travaillées devra être observée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0664/6/16 Embauche de monsieur Jérôme Bujold au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de monsieur Jérôme Bujold au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie selon les conditions de travail du Regroupement des pompiers et pompières de Drummondville. La date d'entrée en poste sera déterminée par le directeur du service concerné et une période probatoire de 2184 heures effectivement travaillées devra être observée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0665/6/16 Embauche de monsieur Danny Turcotte au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller William Morales,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de monsieur Danny Turcotte au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie selon les conditions de travail du Regroupement des pompiers et pompières de Drummondville. La date d'entrée en poste sera déterminée par le directeur du service concerné et une période probatoire de 2184 heures effectivement travaillées devra être observée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0666/6/16 **Embauche de monsieur Patrice St-Michel à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie (2e)**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller William Morales,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de monsieur Patrice St-Michel au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie selon les conditions de travail du Regroupement des pompiers et pompières de Drummondville. La date d'entrée en poste sera déterminée par le directeur du service concerné et une période probatoire de 2184 heures effectivement travaillées devra être observée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0667/6/16 **Fin d'emploi administrative de l'employé no 34**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller William Morales,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la fin d'emploi administrative de l'employé no 34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0668/6/16 **Signature d'une entente à intervenir avec l'employé no 79**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la signature d'une entente à intervenir avec l'employé no 79.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0669/6/16 **Fin d'emploi de l'employé no 1382**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la fin d'emploi de l'employé no 1382.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0670/6/16 **Nomination de monsieur Christian Bourbeau au poste permanent de manœuvre spécialisé à la signalisation au Service des travaux publics (poste découlant de la transformation des 10 postes de journaliers surnuméraires en postes permanents)**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur Christian Bourbeau au poste permanent de manœuvre spécialisé à la signalisation (horaire hivernal de nuit) au Service des travaux publics, selon les conditions suivantes :

- Salaire : Classe 370, échelon 4-5 ans;
- Autres conditions : Conformes à la convention collective applicable;
- Le tout sujet à une période probatoire de trois (3) mois consécutifs;
- Entrée en poste : À déterminer par le chef de Division du Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0671/6/16 **Nomination de monsieur Mathieu Audet au poste de directeur de cabinet**

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur Mathieu Audet au poste de directeur de cabinet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0672/6/16 **Résolution autorisant la signature d'un acte d'acquisition à intervenir avec monsieur Julien Traversy relativement à l'achat des terrains portant les numéros de lots 5 903 751, 5 902 752 et 5 903 753 (vitrine 55)**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte d'acquisition à intervenir avec monsieur Julien Traversy relativement aux lots 5 903 751, 5 902 752 et 5 903 753 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0673/6/16 Autorisation à Drummondville en fête inc. à tenir les festivités rétro country du 21 au 24 juillet ainsi que du 27 au 31 juillet 2016

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise Drummondville en fête inc. à tenir les festivités rétro country qui auront lieu du 21 au 24 juillet ainsi que du 27 au 31 juillet 2016 sur les terrains de l'école Jean-Raimbault et le prêt d'environ 100 barrières de foule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0674/6/16 Résolution autorisant le comité organisateur à tenir l'événement Wake dans'rue au centre-ville le samedi 13 août 2016

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité organisateur à tenir l'événement Wake dans'rue au centre-ville de Drummondville, le samedi 13 août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0675/6/16 Résolution autorisant les commerçants de la rue Heriot à tenir une vente trottoir et fermeture de rue

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise les commerçants de la rue Heriot à tenir une vente trottoir les 15, 16 et 17 juillet 2016 et la fermeture de la rue Heriot entre les rues Girouard et Loring.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0676/6/16 Autorisation au comité organisateur des citoyens du quartier - Tenue d'une fête de quartier du Boisé de la Marconi, prêt de matériel, fermeture de rue, utilisation de structures gonflables le samedi 27 août 2016

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyée par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité organisateur des citoyens du quartier à tenir une fête de quartier du Boisé Marconi au parc des Découvertes, le prêt de matériel, la fermeture de la rue Lapalme entre les rues Bell et Volta et l'utilisation de structures gonflables le samedi 27 août 2016 de 11 h à 16 h, remis au lendemain en cas de pluie, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0677/6/16 **Résolution autorisant la tenue du Festival Rockaganza qui se tiendra les 22, 23 et 24 juillet 2016 sur le site du Refuge La Piaule, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires**

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la tenue du Festival Rockaganza qui se tiendra les 22, 23 et 24 juillet 2016 sur le site du Refuge La Piaule, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0678/6/16 **Autorisation aux écoles St-Pierre, St-Pie X, St-Louis-de-Gonzague - Tenue d'un triathlon des écoles le vendredi 17 juin 2016, fermeture de rue et prêt de matériel**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise les écoles St-Pierre, St-Pie X, St-Louis-de-Gonzague à tenir un triathlon des écoles le vendredi 17 juin 2016, la fermeture de la rue Cockburn entre les rues Pelletier et Ringuet de 9 h à 12 h ainsi que le prêt de matériel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0679/6/16 **Résolution autorisant le restaurant À La Bonne Vôte à procéder à l'installation d'un camion de cuisine en face de leur commerce le mercredi 15 juin 2016**

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le restaurant À La Bonne Vôte à installer un camion cuisine sur une portion du trottoir et de la rue en face de leur commerce, le mercredi 15 juin 2016 de 15 h à 22 h, et ce, afin de souligner leur 14e anniversaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0680/6/16 **Résolution autorisant la 8e édition du Rendez-vous provincial de Bateaux-Dragons les 20 et 21 août 2016, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société de développement économique de Drummondville (CLD Drummond) à tenir une course de bateaux-dragons qui se tiendra les 20 et 21 août 2016 au parc nautique Sainte-Thérèse, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

De plus, la Ville autorise cet organisme à solliciter un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux de cette activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0681/6/16 **Résolution autorisant la Corporation d'animation Duvernay à tenir la fête nationale des enfants à la place St-Frédéric le 24 juin 2016 ou au pavillon de la danse au parc Woodyatt en cas de pluie**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la Corporation d'animation Duvernay à tenir la fête nationale pour les enfants à la place St-Frédéric le vendredi 24 juin 2016 de 13 h à 16 h 30 ou au pavillon de la danse au parc Woodyatt en cas de pluie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0682/6/16 **Résolution autorisant le comité du quartier St-Joseph à tenir les spectacles "Sur une bonne note" du 15 juin au 10 août 2016 au parc Curé-Demers et le 17 août 2016 sur la rue St-Marcel entre la rue St-Jean et la piste cyclable**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité du quartier St-Joseph à tenir les spectacles musicaux "Sur une bonne note" les mercredis du 15 juin au 10 août 2016 au parc Curé-Demers et le 17 août 2016 sur la rue St-Marcel entre la rue St-Jean et la piste cyclable de 19 h à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0683/6/16 **Signature d'un bail de location à intervenir avec B-2D, Bateau-Dragon Drummond inc. pour l'utilisation du parc Poirier incluant le chalet, la descente de bateaux et le quai du 1er mai au 30 septembre 2016**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail de location à intervenir avec B-2D, Bateau-Dragon Drummond inc. pour l'utilisation du parc Poirier incluant le chalet, la descente de bateaux ainsi que le quai pour la période du 1er mai au 30 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0684/6/16 **Résolution autorisant la signature d'une entente à intervenir avec la Société de développement économique de Drummondville et Les Productions Pop Culture - Tenue de la "Fête de la musique" à la place St-Frédéric le dimanche 19 juin 2016 et la fermeture de rues et de stationnements**

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société de développement économique de Drummondville et Les Productions Pop Culture à tenir la "Fête de la musique" à la place Saint-Frédéric le dimanche 19 juin 2016 de 14 h à 20 h; la fermeture des stationnements P-3 (Raoul-Couture), P-4 (Louis G. Vigneault), P-5, (en partie), P-6 (Place du Centre), ainsi que les rues Heriot et Brock entre les rues des Forges et Loring, la rue Marchand entre les rues Lindsay et Heriot, la rue Cockburn entre les rues Lindsay et Heriot et la fermeture de la rue du Pont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0685/6/16 **Résolution autorisant la signature d'un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage artistique Élités sur glace Drummond - Saint-Cyrille pour l'utilisation des plateaux sportifs à l'Olympia Yvan-Cournoyer et au Centre Marcel-Dionne du 22 juin au 26 août 2016**

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage artistique Élités sur glace Drummond – Saint-Cyrille pour l'utilisation des plateaux sportifs de l'Olympia Yvan-Cournoyer et du Centre Marcel-Dionne du 22 juin au 26 août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0686/6/16 **Signature d'une entente de tarification pour l'utilisation des plateaux sportifs par les étudiants du campus de l'UQTR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de tarification pour l'utilisation des plateaux sportifs de l'aquacomplexe et du complexe sportif par les étudiants du campus de l'UQTR.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0687/6/16 **Subvention de 1450.00 \$ au Centre communautaire Pierre-Lemaire**

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1450.00 \$ au Centre communautaire Pierre-Lemaire en remboursement d'un droit de mutation découlant de l'acquisition du terrain adjacent au centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0688/6/16 Subvention de 500 \$ - Tour cycliste Frédérick Duguay 2016

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 500 \$ pour la tenue du Tour cycliste Frédérick Duguay 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0689/6/16 Subvention de 15 060 \$ - Programme de soutien aux jeunes en sport amateur 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 15 060 \$ dans le cadre du programme de bourses aux jeunes athlètes en sport amateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0690/6/16 Signature d'une entente à intervenir avec la Société de généalogie de Drummondville pour reconnaissance et hébergement (500 \$ (fonctionnement) et 700\$ (Revue La Lanterne))

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente à intervenir avec la Société de généalogie de Drummondville pour reconnaissance et hébergement. Ladite entente est valable pour l'année 2016 et comprend le versement d'une subvention de 500 \$ au fonctionnement et de 700 \$ pour l'impression de la revue La Lanterne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0691/6/16 Subvention au montant de 300 \$ pour soutien au fonctionnement - La chorale Les Voix du Choeur

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention au montant de 300 \$ pour le soutien au fonctionnement de la chorale Les Voix du Choeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0692/6/16 **Protocole d'entente et subvention au fonctionnement de 5 000 \$ à intervenir avec la Guilde des artistes de la région de Drummondville inc.**

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller William Morales,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente et subvention au fonctionnement à intervenir avec la Guilde des artistes de la région de Drummondville inc.

Le protocole d'entente est valable pour l'année 2016 et comprend le versement d'une subvention au fonctionnement de 5 000 \$ non assujettie aux taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0693/6/16 **Signature d'une entente à intervenir avec monsieur François-Régis Fournier relative à l'Échange artistique entre Drummondville et l'Alsace**

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la signature d'une entente à intervenir avec monsieur François-Régis Fournier relative à l'échange artistique international Drummondville / Alsace pour l'année 2016. De plus, le directeur par intérim du Service des arts et de la culture est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, le document relatif à ladite entente.

0694/6/16 **Demande auprès de la MRC de Drummond du retrait du statut de cours d'eau sur une partie du cours d'eau Fréchette**

Considérant que le cours d'eau Fréchette est sous la juridiction de la MRC de Drummond;

Considérant que la tête du cours d'eau Fréchette située sur les lots 3 704 701, 5 622 607 et 4 982 132 du cadastre du Québec est dénaturée et ne possède plus les propriétés écologiques d'un cours d'eau;

Considérant que le retrait de la tête du cours d'eau n'aura pas d'impact sur la gestion des eaux de surface de ce secteur, ni sur l'intégrité du cours d'eau;

Considérant que le segment à destituer ne représente que 85 mètres environ sur 2.2 km de longueur;

Considérant que le profil de ce segment de cours d'eau s'apparente à la définition d'un fossé de drainage;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville dépose un dossier argumentaire à la MRC de Drummond pour retirer le statut du cours d'eau Fréchette sur 85 mètres de longueur sur les lots 3 704 701, 5 622 607 et 4 982 132 du cadastre du Québec. La Ville de Drummondville s'engage à payer les frais relatifs à l'étude de cette demande à la MRC de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0695/6/16 Appropriation d'une somme de 7 000 \$ au fonds d'actions environnementales de Waste Management pour le projet pilote de desserte des industries, commerces et institutions en collecte des matières organiques

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville approprie une somme de 7 000 \$ au fonds d'actions environnementales de Waste Management pour la réalisation d'un projet pilote de collecte des matières organiques dans les industries, commerces et institutions. Le projet est conforme aux critères d'admissibilité du fonds d'actions environnementales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Daniel Pelletier se retire pour la présentation du dossier suivant:

0696/6/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet obtenir une dérogation mineure afin d'augmenter la hauteur maximale applicable au bâtiment principal et le pourcentage maximal de largeur d'un garage privé intégré par rapport à la façade du bâtiment principal dans le cadre d'un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée composée de deux (2) étages au 65 de la rue du Mistral

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 4 mai 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet d'augmenter :

- de sept virgule cinquante-sept mètres (7,57 m) à huit virgule cinq mètres (8,5 m) la hauteur maximale applicable au bâtiment principal;
- d'augmenter de cinquante pour cent (50 %) à cinquante-huit pour cent (58 %) le pourcentage maximal de largeur d'un garage privé intégré par rapport à la façade du bâtiment principal;

et ce, dans le cadre d'un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée composée de deux (2) étages qui sera située sur le lot 4 777 425 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 65 de la rue du Mistral.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Daniel Pelletier reprend son siège.

0697/6/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de diminuer les normes d'implantation applicables au bâtiment principal et aux bâtiments accessoires, d'autoriser la présence de deux (2) marquises attachées au garage privé isolé, de refuser la présence d'une deuxième (2e) remise sur le terrain et de diminuer la distance minimale d'un poulailler de la ligne de terrain au 8105 du boulevard Saint-Joseph**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 4 mai 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise :

- de diminuer de trois virgule trente-deux mètres (3,32 m) à cinq mètres (5 m), la marge latérale minimale applicable au bâtiment principal à la condition que la superficie où la marge est dérogatoire n'exécède pas cinq mètres carrés (5 m²);
- de diminuer d'un mètre (1 m) à zéro mètre (0 m) la distance minimale entre deux (2) bâtiments accessoires (garage privé intégré et remise);
- de diminuer d'un mètre (1 m) à zéro mètre (0 m) la distance entre le mur du garage privé isolé et la limite de terrain;
- de diminuer de zéro virgule cinq mètre (0,5 m) à zéro mètre (0 m) la distance entre l'avant-toit du garage privé isolé et la ligne de terrain;
- d'autoriser les deux (2) marquises attenantes au garage privé isolé à la condition que leur toit soit peint de couleur brune, c'est-à-dire de la même couleur que celle du toit du garage privé isolé;
- de diminuer d'un virgule cinq mètre (1,5 m) à zéro mètre (0 m) la distance minimale d'une (1) marquise de la ligne de terrain;

et **refuse** :

- d'augmenter d'un (1) à deux (2) le nombre maximal de remises sur le terrain;
- de diminuer de deux mètres (2 m) à zéro virgule un mètre (0,1 m) la distance minimale entre un poulailler et une limite de terrain;

et ce, pour le bâtiment principal existant d'un étage situé sur le lot 3 920 689 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 8105 du boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0698/6/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter de neuf virgule soixante et un mètres (9,61 m) à onze virgule cinquante-deux mètres (11,52 m) la marge avant maximale du bâtiment principal existant, à la condition que la longueur du mur où la marge avant est dérogatoire n'excède pas neuf virgule quatre-vingt-six mètres (9,86 m), et ce, pour un bâtiment principal existant composé d'un (1) étage situé sur le lot 3 921 358 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 280 de la rue Edward-Connoly**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 4 mai 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à augmenter de neuf virgule soixante et un mètres (9,61 m) à onze virgule cinquante-deux mètres (11,52 m) la marge avant maximale du bâtiment principal existant, **à la condition** que la longueur du mur où la marge avant est dérogatoire n'excède pas neuf virgule quatre-vingt-six mètres (9,86 m), et ce, pour un bâtiment principal existant composé d'un (1) étage situé sur le lot 3 921 358 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 280 de la rue Edward-Connoly.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0699/6/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de structure jumelée et de diminuer les marges avant et arrière applicables aux bâtiments principaux au 27 rue Gagnon**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 4 mai 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à :

- autoriser une structure jumelée entre le bâtiment existant et le bâtiment projeté;
- diminuer de vingt mètres (20 m) à zéro mètre (0 m) la marge avant minimale applicable au bâtiment principal projeté, à la condition que la longueur du mur où la marge avant est dérogatoire n'excède pas quatre-vingt-dix mètres (90 m);
- diminuer de dix mètres (10 m) à zéro mètre (0 m) la marge arrière minimale applicable au bâtiment principal existant, à la condition que la longueur du mur où la marge arrière est dérogatoire n'excède pas quatre-vingt-dix mètres (90 m);

et ce, sur les lots projetés 5 903 511, 5 903 512 et 5 903 513 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 27 de la rue Gagnon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0700/6/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la superficie et refusant la hauteur maximale d'un garage privé isolé projeté au 480 rue de l'Oie-Blanche**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 4 mai 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à augmenter:

- de soixante mètres carrés (60 m²) à quatre-vingt-six mètres carrés (86 m²) la superficie maximale du garage privé isolé projeté;

et refuse la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à augmenter:

- de sept mètres (7 m) à sept virgule onze mètres (7,11 m) la hauteur maximale du garage privé isolé projeté;

et ce, sur le lot 4 351 621 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit 480 rue de l'Oie-Blanche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0701/6/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser deux (2) conduits sur la façade principale du bâtiment principal et en cour avant au 255 de la rue Rocheleau**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 4 mai 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de changement au règlement de zonage ayant pour objet d'autoriser deux (2) conduits sur la façade principale du bâtiment principal et en cour avant à la condition de proposer un écran de camouflage unique, permettant de camoufler les deux (2) tuyaux, composé d'un des matériaux de la façade principale ou d'un matériau s'intégrant harmonieusement à celle-ci, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 5 600 653 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 255 de la rue Rocheleau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0702/6/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser deux (2) aires destinées au service à l'auto, attenantes au bâtiment principal, sur un même terrain et d'autoriser l'empiètement de la file d'attente sur l'allée de circulation au 950 de la rue Saint-Pierre**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 18 mai 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à autoriser deux (2) aires destinées au service à l'auto, attenantes au bâtiment principal, sur le terrain visé et autoriser l'empiètement de la file d'attente sur l'allée de circulation, à la condition :

- que la file d'attente visée possède une longueur minimale de quarante mètres (40 m);
- qu'une section hachurée soit peinte sur l'asphalte afin que les véhicules engagés dans la file d'attente laissent libre un passage pour faciliter la circulation sur le site;

et ce, pour l'immeuble projeté sur le lot 4 826 736 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 950 de la rue Saint-Pierre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0703/6/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser des travaux de construction d'un nouveau bâtiment au 1575 de la rue Fradet**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 18 mai 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise les travaux de construction d'un nouveau bâtiment qui sera situé au 1575 de la rue Fradet, et ce, conformément au règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Monsieur le maire demande le vote.

Votent **POUR**

Mme Annick Bellavance
Mme Cathy Bernier
M. Yves Grondin
Mme Stéphanie Lacoste
Mme Catherine Lassonde
M. Pierre Levasseur
M. Roberto Léveillé
M. Alain Martel
M. William Morales
M. Daniel Pelletier

Votent **CONTRE**

Mme Isabelle Marquis
M. John Husk

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

0704/6/16 Demandes de permis dans le cadre de plans d'intégration et d'implantation architecturale - P.I.I.A. (C.C.U. 18 mai 2016)

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale :

Recommandation CCU No de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.05.26	720 boul. René-Lévesque	Enseigne détachée du bâtiment
16.05.27	501 rue Saint-Pierre	Enseigne détachée du bâtiment
16.05.28	400 boul. Saint-Joseph	Enseigne rattachée au bâtiment
16.05.29	254 rue Saint-Jean	Enseigne rattachée au bâtiment
16.05.30	52 rue Saint-Georges	Enseigne détachée du bâtiment
16.05.31	152 rue Heriot	Modification à l'architecture du bâtiment
16.05.32	800-830 rue Hains	Agrandissement du bâtiment et aménagement de terrain
16.05.33	2625-2631 rue de l'Étoffe	Nouveau bâtiment accessoire (garage privé détaché)
16.05.35	1435 boul. Saint-Charles	Rénovation extérieure du bâtiment
16.05.36	623 rue Heriot	Rénovation extérieure du bâtiment
16.05.37	1490 rue Aurore-	Agrandissement du bâtiment,

	Pothier	rénovation extérieure du bâtiment et aménagement de terrain
16.05.38	565 boul. Saint-Joseph	Modification avec condition à l'architecture du bâtiment
16.05.39	3000 rue Girardin	Agrandissement du bâtiment et rénovation extérieure du bâtiment

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif de l'urbanisme tenu le 18 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0705/6/16 Demandes de permis dans le cadre de plans d'intégration et d'implantation architecturale - P.I.A. (C.C.U. 18 mai 2016)

Attendu que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU No de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.05.34	1575 rue Fradet	Nouveau bâtiment

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif de l'urbanisme tenu le 18 mai 2016.

Monsieur le maire demande le vote.

Votent **POUR**

Mme Annick Bellavance
Mme Cathy Bernier
M. Yves Grondin
Mme Stéphanie Lacoste
Mme Catherine Lassonde
M. Pierre Levasseur
M. Roberto Léveillé
M. Alain Martel
M. William Morales
M. Daniel Pelletier

Votent **CONTRE**

Mme Isabelle Marquis
M. John Husk

Monsieur Husk souligne qu'il s'agit d'un projet intéressant mais qu'il s'oppose pour deux raisons :

- la facture moderne du bâtiment;
- gabarit trop gros pour le secteur.

Monsieur Grondin mentionne qu'au C.C.U. les plans furent analysés et que l'on souligne la beauté du bâtiment (concours d'architecture) et que cela s'intègre dans le secteur.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

0706/6/16 Demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 920 643 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Drummond (445, rue du Bec-du-canard) - CPTAQ

Considérant que le lot 3 920 643 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Drummond fait partie intégrante de la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec;

Considérant qu'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été présentée à la Ville de Drummondville;

Considérant que le projet consiste à offrir un service de massothérapie en usage accessoire à l'usage principal résidentiel;

Considérant que le terrain visé par la demande fait partie de la zone H-5604, dont les habitations unifamiliales incluant un usage accessoire (service de massothérapie) y sont autorisées;

Considérant que le terrain visé fait partie d'un îlot déstructuré, tel qu'il a été autorisé par la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (décision #359645);

Considérant que l'usage accessoire occupera une superficie maximale de trente-quatre mètres carrés (34 m²) à l'intérieur de la résidence unifamiliale;

Considérant que le potentiel du sol du terrain visé par la demande est de classe 4 avec limitation due à une basse fertilité et à un manque d'humidité (4-FM) ainsi que de classe 4 avec limitation due à une basse de fertilité et à un manque d'humidité et de classe 5 avec limitation due au relief (4-6FM – 5-4T), tel qu'inscrit sur les cartes d'inventaire des terres du Canada;

Considérant que cette implantation d'usage accessoire aura peu de conséquences négatives sur l'homogénéité du territoire agricole et ses possibilités d'exploitations;

Considérant qu'il y a peu d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande, compte tenu que l'usage accessoire visé sera effectué à l'intérieur de l'habitation unifamiliale de la demanderesse;

Considérant que cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ne contrevient pas aux règlements municipaux de la Ville de Drummondville;

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que la Ville de Drummondville donne avis à l'effet que la demande d'autorisation, formulée par Madame Liliane Roy, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 920 643 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond, et ceci, dans le but d'offrir un service de massothérapie à même sa résidence, est conforme au règlement de zonage quant à l'usage projeté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0707/6/16 Demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 433 098 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Drummond (boulevard Lemire Ouest) - CPTAQ

Considérant que la partie du lot 4 433 098 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Drummond, fait partie intégrante de la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec;

Considérant qu'une demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été présentée à la Ville de Drummondville;

Considérant que la partie du lot visée par la demande est dans la zone A-5102 autorisant principalement des usages agricoles et des habitations unifamiliales à certaines conditions;

Considérant que le projet consiste à agrandir un lot existant (lot 4 435 459) possédant une superficie de mille cent cinquante-deux virgule un mètres carrés (1 152,1 m²);

Considérant que la partie de lot visée est adjacente à un lot existant (4 435 459) inclus dans un îlot déstructuré, tel qu'autorisé par la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (décision #359645);

Considérant que la superficie du terrain visé par la demande est de mille quatre cent quarante-quatre virgule huit mètres carrés (1 444,8 m²);

Considérant que le nouveau terrain permettra la construction d'une nouvelle résidence et aura une superficie de deux mille cinq cent quatre-vingt-seize virgule neuf mètres carrés (2 596,9 m²);

Considérant que le potentiel du sol est de classe 3 avec limitation due à une basse fertilité et à une surabondance d'eau (3-6FW) ainsi que de classe 4 avec limitation due à une basse fertilité et à une surabondance d'eau (4-4FW), tel qu'inscrit sur les cartes d'inventaire des terres du Canada;

Considérant que les possibilités d'utilisation de la partie du lot visée à des fins d'agriculture sont limitées de par sa localisation entre deux terrains, ce qui limite les manœuvres de la machinerie agricole;

Considérant que cette demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation aura par conséquent peu de conséquences négatives sur l'homogénéité du territoire agricole et ses possibilités d'exploitation;

Considérant qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande, compte tenu que la partie de lot visée est adjacente à un terrain existant;

Considérant que le service d'aqueduc est disponible en bordure de la voie publique bordant le terrain visé;

Considérant que cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ne contrevient pas aux règlements municipaux de la ville de Drummondville;

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville donne avis à l'effet que la demande d'autorisation formulée par la compagnie 9306-8146 Québec inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 433 098 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Drummond, et ceci, dans le but d'agrandir un terrain existant, est conforme aux règlements de zonage (#4300) et de lotissement (#4301).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0708/6/16 Avis de motion du règlement no 4740 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de prévoir certains ajustements relatifs à la profondeur minimale des terrains et à la marge arrière minimale des bâtiments principaux adossés à l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55)

Avis est donné par le conseiller Yves Grondin qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4740 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin de prévoir certains ajustements relatifs à la profondeur minimale des terrains et à la marge arrière minimale des bâtiments principaux adossés à l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55).

0709/6/16 Avis de motion du règlement no 4741 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les maisons intergénérationnelles à l'intérieur de la zone d'habitation H-5210, et ce, notamment au 880 du chemin du Golf Ouest

Avis est donné par la conseillère Cathy Bernier qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4741 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les maisons intergénérationnelles à l'intérieur de la zone d'habitation H-5210, et ce, notamment au 880 du chemin du Golf Ouest.

0710/6/16 Avis de motion du règlement no 4744 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de permettre la construction d'une station libre-service avec un dépanneur et un restaurant avec service au volant à l'angle de la rue Jacquard et du boulevard Saint-Joseph.

Avis est donné par le conseiller Yves Grondin qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4744 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin de permettre la construction d'une station libre-service avec un dépanneur et un restaurant avec service au volant à l'angle de la rue Jacquard et du boulevard Saint-Joseph.

0711/6/16 Avis de motion du règlement no 4745 modifiant le règlement de zonage no 4300 dans le but d'autoriser les vérandas en cour latérale pour les bâtiments d'une section de la rue Rodolphe-Duguay, soit le tronçon localisé au sud de la rue Suzor-Coté, notamment au 97 de la rue Rodolphe-Duguay

Avis est donné par le conseiller Yves Grondin qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4745 ayant pour objet d'autoriser les vérandas en cour latérale pour les bâtiments d'une section de la rue Rodolphe-Duguay, soit le tronçon localisé au sud de la rue Suzor-Coté, notamment au 97 de la rue Rodolphe-Duguay.

0712/6/16 Avis de motion du règlement no 4747 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de créer de nouvelles zones d'habitation et d'y autoriser des résidences unifamiliales isolées en adaptant les normes d'implantation des bâtiments et de lotissement en fonction des caractéristiques de chacune des zones, et ce, à l'intérieur du développement le Boisé Laurentien

Avis est donné par la conseillère Cathy Bernier qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4747 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin de créer de nouvelles zones d'habitation et d'y autoriser des résidences unifamiliales isolées en adaptant les normes d'implantation des bâtiments et de lotissement en fonction des caractéristiques de chacune des zones, et ce, à l'intérieur du développement le Boisé Laurentien.

0713/6/16 Avis de motion du projet de résolution relatif aux PPCMOI et visant à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur le lot 5 622 801 situé du côté est de la rue Saint-Omer au nord de la rue Cormier, selon certaines conditions

Avis est donné par le conseiller Yves Grondin qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur le lot 5 622 801 situé en bordure de la rue Saint-Omer, selon certaines conditions.

La zone d'habitation H-327, à l'intérieur de laquelle se situe l'aire de stationnement projetée, est délimitée par les rues Saint-Henri, Cormier, Saint-Omer, Toupin et Fournier et par l'arrière lot des terrains donnant vers les rues Saint-Omer, Leclerc et Landreville.

0714/6/16 Avis de motion du projet de résolution relatif aux PPCMOI et visant à autoriser la présence d'une habitation multifamiliale de 4 logements aux 705-709 de la rue Collins

Avis est donné par la conseillère Catherine Lassonde qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but de :

- d'autoriser la classe d'usages H-4 (habitation multifamiliale de 4 logements) selon certaines conditions sur le lot 4 350 304, soit aux 705 à 709 de la rue Collins.

La zone d'habitation H-623, à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé, est délimitée approximativement par le boulevard de l'Université et la rue Théroix et par l'arrière-lot des terrains donnant vers le boulevard Saint-Charles et la rue Collins.

0715/6/16 Avis de motion du règlement no 4756 prévoyant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville et affectant une somme de 1 500 000 \$ provenant de son excédent de fonctionnement non affecté

Avis est donné par le conseiller Alain Martel qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4756 ayant pour objet l'augmentation du fonds de roulement de la Ville et affectant une somme de

1 500 000 \$ provenant de son excédent de fonctionnement non affecté.

0716/6/16 Adoption du projet de règlement no 4740 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de prévoir certains ajustements relatifs à la profondeur minimale des terrains et à la marge arrière minimale des bâtiments principaux adossés à l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55)

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lacoste,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le projet de règlement no 4740 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier certaines dispositions relatives à la marge arrière minimale des bâtiments principaux et à la profondeur minimale des terrains situés à l'intérieur des zones d'habitation H-796-1 et H-797-1.

Les zones d'habitation H-796-1 et H-797-1 sont localisées, de façon approximative, entre les rues Offenbach et Verdi projetées et l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (A-55), et ce, entre l'axe des rues Saint-Damase et Saint-Laurent projetées,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0717/6/16 Adoption du projet de règlement no 4741 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les maisons intergénérationnelles à l'intérieur de la zone d'habitation H-5210, et ce, notamment au 880 du chemin du Golf Ouest

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le projet de règlement no 4741 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée située dans la zone d'habitation H-5210, l'ajout d'un logement supplémentaire destiné à être occupé par des personnes ayant un lien de parenté avec le propriétaire occupant, dans le but d'en faire une maison intergénérationnelle.

La zone d'habitation H-5210 inclut des terrains situés de part et d'autre des rues Picotin et des Sittelles et d'une partie du chemin du Golf Ouest,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0718/6/16 Adoption du projet de règlement no 4744 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de permettre la construction d'une station libre-service avec un dépanneur et un restaurant avec service au volant à l'angle de la rue Jacquard et du boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le projet de règlement no 4744 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer la zone commerciale C-720-2 à même une partie de la zone d'habitation H-720 de manière à autoriser à l'intersection de la rue Jacquard et du boulevard Saint-Joseph les usages commerciaux spécifiquement permis de type :
- restaurant avec service au volant faisant partie de la classe d'usages C-2 (local), selon certaines conditions d'implantation;
- station libre-service avec dépanneur faisant partie de la classe d'usages C-6 (services pétroliers).

La zone d'habitation H-726 comprend, de façon approximative, les propriétés situées au sud-ouest du boulevard Saint-Joseph, et ce, entre les rues Celanese et Jacquard,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0719/6/16 Adoption du projet de règlement no 4745 modifiant le règlement de zonage no 4300 dans le but d'autoriser les vérandas en cour latérale pour les bâtiments d'une section de la rue Rodolphe-Duguay, soit le tronçon localisé au sud de la rue Suzor-Coté, notamment au 97 de la rue Rodolphe-Duguay

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le projet de règlement no 4745 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, dans la zone d'habitation H-416, les vérandas en cour latérale.

La zone d'habitation H-416 est délimitée, approximativement, par la limite arrière des terrains donnant sur la rue Rodolphe-Duguay, entre les rues Suzor-Coté et Guy-Bissonnette,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0720/6/16 Adoption du projet de règlement no 4747 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de créer de nouvelles zones d'habitation et d'y autoriser des résidences unifamiliales isolées en adaptant les normes d'implantation des bâtiments et de lotissement en fonction des caractéristiques de chacune des zones, et ce, à l'intérieur du développement le Boisé Laurentien

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le projet de règlement no 4747 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer les nouvelles zones d'habitation H-132-4 et H-132-5 à même une partie des zones d'habitation H-132 et H-132-1;
- d'autoriser des habitations unifamiliales isolées dans les nouvelles zones d'habitation H-132-4 et H-132-5 et d'y prévoir les normes spécifiques d'implantation du bâtiment et de lotissement;
- de modifier les normes de lotissement relatives aux zones d'habitation H-132 et H-132-1;

Les zones d'habitation H-132 et H-132-1 sont situées dans le prolongement des rues Boisclair, Laurentien et Brousseau, et ce, entre le boulevard Patrick et une limite située à environ 625 mètres au nord-est de celui-ci,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0721/6/16 Adoption du projet de résolution relatif aux PPCMOI et visant à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur le lot 5 622 801 situé du côté est de la rue Saint-Omer au nord de la rue Cormier, selon certaines conditions

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur le lot 5 622 801 situé en bordure de la rue Saint-Omer, selon certaines conditions.

La zone d'habitation H-327, à l'intérieur de laquelle se situe l'aire de stationnement projetée, est délimitée par les rues Saint-Henri, Cormier, Saint-Omer, Toupin et Fournier et par l'arrière-lot des terrains donnant vers les rues Saint-Omer, Leclerc et Landreville,

soit et est adopté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0722/6/16 Adoption du projet de résolution relatif aux PPCMOI afin d'autoriser la présence d'une habitation multifamiliale de 4 logements aux 705-709 de la rue Collins

Il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser la classe d'usages H-4 (habitation multifamiliale de 4 logements) selon certaines conditions sur le lot 4 350 304, soit aux 705 à 709 de la rue Collins.

La zone d'habitation H-623, à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé, est délimitée approximativement par le boulevard de l'Université et la rue Théroix et par l'arrière-lot des terrains donnant vers le boulevard Saint-Charles et la rue Collins,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0723/6/16 Adoption du second projet de règlement no 4733-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but de créer une nouvelle zone d'habitation du côté est de la rue Jeannine et d'y autoriser les habitations trifamiliales

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le second projet de règlement no 4733-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer la zone d'habitation H-1142-1 à même une partie de la zone d'habitation H-1142 de manière à y inclure quatre (4) terrains formés des lots 3 898 322, 3 898 326, 3 898 331 et 3 898 332 situés le long de la rue Jeannine entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Traversy;
- d'autoriser à l'intérieur de la zone H-1142-1 nouvellement créée, la classe d'usages H-3 (habitation trifamiliale) et de prévoir en conséquence, les différentes normes afférentes à la construction des bâtiments.

La zone d'habitation H-1142 est délimitée de façon approximative par les rues Jeannine, Sylvio et le boulevard Mercure et par l'arrière-lot des terrains donnant vers la rue Lorraine et le boulevard Saint-Joseph,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0724/6/16 Adoption du second projet de règlement no 4734-1 amendant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les abris temporaires pour clôtures servant à protéger des intempéries, le mécanisme d'ouverture des barrières, et ce, pour les usages commerciaux, industriels ainsi que communautaires et utilité publique

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le second projet de règlement no 4734-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'ajouter des dispositions relatives aux abris temporaires pour clôtures servant à protéger des intempéries, le mécanisme d'ouverture des barrières, et ce, pour tous les usages des groupes « Commerce (C) », « Industrie (I) » et « Communautaire et utilité publique (P) ».

Les zones visées correspondent à toutes les zones où les classes d'usages des groupes « Commerce (C) », « Industrie (I) » et « Communautaire et utilité publique (P) » sont autorisées,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0725/6/16 Adoption du second projet de règlement no 4735-1 amendant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les activités d'entreposage intérieur et de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur et à l'aménagement de terrain, et ce, notamment au 91 de l'avenue Plamondon

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le second projet de règlement no 4735-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, à l'intérieur de la zone commerciale C-470, un usage principal d'entreposage intérieur faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde) lié à un service de location d'outils ou d'équipements faisant partie de la classe d'usages C-5 (commerce artériel lourd);
- de modifier en conséquence, certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur et à l'aménagement de terrain.

La zone commerciale C-470 est localisée, de manière approximative, du côté nord-est de l'axe du boulevard Saint-Joseph et de la rue Hébert, et ce, à partir de l'avenue des Lilas jusqu'au boulevard Garon,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0726/6/16 Adoption du second projet de règlement no 4739-1 amendant le règlement de zonage no 4300 afin d'ajuster certaines dispositions réglementaires dans le cadre d'un projet de construction de 11 habitations multifamiliales composées de 6 logements chacune, sur la portion de la rue Lionel-Giroux située entre les rues Luneau et Jean-Berchmans-Michaud

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le second projet de règlement no 4739-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier certaines dispositions réglementaires relatives à la marge avant, à la hauteur et aux caractéristiques architecturales des bâtiments principaux à l'intérieur de la zone d'habitation H-350.

La zone d'habitation H-350 comprend, de façon approximative, les propriétés situées du côté sud de l'axe de la rue Lionel-Giroux, et ce, entre l'axe des rues Luneau et Jean-Berchmans-Michaud,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0727/6/16 Adoption du second projet de résolution relatif aux PPCMOI afin d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial (H-4) de 4 logements au 22 de la rue Bégin

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le second projet de résolution no 727/6/16 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- de permettre la construction d'une habitation multifamiliale (H-4) de 4 logements au 22 de la rue Bégin, selon certaines conditions.

La zone commerciale C-888 comprend, de façon approximative les propriétés situées entre la rue Bégin et le boulevard Saint-Joseph, et ce, à partir du boulevard des Chutes jusqu'à la rue de Laval,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c.A-19.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0728/6/16 Adoption du règlement no 4732-1 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser les maisons intergénérationnelles à l'intérieur de la zone d'habitation H-541, et ce, notamment au 2180 de la rue Hector

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 536/5/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le règlement no 4732-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée située dans la zone d'habitation H-541, l'ajout d'un logement supplémentaire destiné à être occupé par des personnes ayant un lien de parenté avec le propriétaire occupant, dans le but d'en faire une maison intergénérationnelle.

La zone d'habitation H-541 est délimitée par les rues Raphaël-Nolet et Parenteau et par l'arrière-lot des terrains donnant vers la rue Hector et le boulevard Cusson,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0729/6/16 Adoption du règlement no 4736-1 modifiant le règlement de zonage no 4300 visant à prévoir certaines dispositions particulières afin d'encadrer la superficie maximale des locaux pouvant être utilisés pour des activités de rencontre, d'échange et de recueillement et pouvant s'exercer à titre d'usage accessoire à certains usages faisant partie des groupes Habitation (H), Commerce (C), Industrie (I) et Communautaire (P)

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 537/5/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le règlement no 4736-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'encadrer certaines activités de rencontre, d'échange et de recueillement pouvant être exercées à titre d'usage accessoire à certains usages faisant partie des groupes Habitation (H), Commerce (C), Industrie (I) et Communautaire (P), selon certaines conditions;

Les zones visées sont l'ensemble des zones où l'on autorise et retrouve des usages faisant partie des groupes Habitation (H), Commerce (C), Industrie (I) et Communautaire (P) sur l'ensemble du territoire de la ville de Drummondville,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0730/6/16 Adoption du règlement no 4742 modifiant le règlement de construction no 4302 afin d'exclure les bâtiments de type "mini-entrepôts" à l'obligation de disposer de gicleurs s'ils respectent certaines conditions

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 616/5/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le règlement no 4742 amendant le règlement de construction no 4302 dans le but :

- de ne plus assujettir les bâtiments industriels destinés à un usage d'entrepôt libre-service, dont l'accès aux locaux d'entreposage se fait par un corridor intérieur, à l'application de certaines dispositions relatives aux gicleurs, le tout selon certaines conditions,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0731/6/16 Adoption du règlement no 4737 prévoyant la division de la Ville de Drummondville en districts électoraux pour l'élection de novembre 2017

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 538/5/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le règlement no 4737 prévoyant la division de la Ville de Drummondville en districts électoraux pour l'élection de novembre 2017,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0732/6/16 Adoption du règlement no 4738 ayant pour objet le traitement des élus et abrogeant le règlement no 4499 et ses amendements

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 539/5/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le règlement no 4738 ayant pour objet le traitement des élus et abrogeant le règlement no 4499 et ses amendements,

soit et est adopté.

Monsieur le maire demande le vote.

Votent **POUR**

Votent **CONTRE**

Mme Annick Bellavance
Mme Cathy Bernier
M. Yves Grondin
M. John Husk
Mme Stéphanie Lacoste
Mme Catherine Lassonde
M. Pierre Levasseur
M. Roberto Léveillé
Mme Isabelle Marquis
M. Alain Martel
M. William Morales
M. Daniel Pelletier
M. Alexandre Cusson

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Information des membres du conseil

2e versement de taxes le 8 juin prochain (M. Roberto Léveillé)

Le conseiller Roberto Léveillé informe les contribuables que le prochain versement de taxes aura lieu le 8 juin prochain.

Encadrement des chiens dans les lieux publics (M. John Husk)

Le conseiller John Husk rappelle à la population que les chiens doivent être tenu en laisse dans les parcs et espaces verts et qu'ils ne sont pas permis à l'occasion des activités populaires.

Activités à venir

Les conseillers Pierre Levasseur, Daniel Pelletier ainsi que les conseillères Catherine Lassonde, Stéphanie Lacoste et Cathy Bernier informent la population des différentes activités qui auront lieu prochainement.

La Plume d'or, campagne publicitaire nationale (M. Roberto Léveillé)

Le conseiller Roberto Léveillé informe les citoyens que la Ville de Drummondville a remporté jeudi dernier la Plume d'or soit la plus haute mention pour la campagne promotionnelle « Vive Drummondville, vive DMV ».

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (M. Yves Grondin)

Le conseiller Yves Grondin fait le bilan de sa visite à Winnipeg alors qu'il a participé à différents ateliers.

Relais pour la vie (Mme Isabelle Marquis)

La conseillère Isabelle Marquis souligne l'implication exceptionnelle du personnel de la Ville de Drummondville qui a participé au Relais pour la vie, soit personnellement ou avec les membres de sa famille ou financièrement.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prochaine assemblée du conseil: 20 juin 2016

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 20 juin 2016.

0733/6/16 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;
il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,
appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,
et résolu que l'assemblée soit levée à 19 H 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière

